

CONCLUSIONS

PAR BERTIL COTTIER, VICE-PRESIDENT DE L'ECRI

TABLE RONDE DE L'ECRI A MONACO

25 AVRIL 2023

Tout d'abord, permettez-moi de remercier tout le monde pour les discussions franches et ouvertes que nous avons tenues aujourd'hui. Cette table ronde avait pour objectif d'engager un dialogue constructif et nous pouvons dire aujourd'hui que cet objectif a été rempli.

Le dernier rapport de l'ECRI sur Monaco a été notre point de départ. Nous avons pu réaliser un véritable partage, pour reprendre les mots de Madame Ceysac, un partage riche de la diversité de nos perspectives et expériences. A l'heure du bilan, nous pouvons constater que des suites aux recommandations formulées par l'ECRI sont sérieusement envisagées, voire même en voie d'être concrétisées. Parallèlement, nous avons observé que, dans plusieurs domaines, il reste encore un long chemin à parcourir. Cela étant, nous avons pu ressentir, autour de la table, une véritable volonté de faire bouger les choses et d'aller de l'avant.

Je souhaite résumer quelques propositions qui ont été formulées aujourd'hui :

1. Concernant l'inclusion des personnes LGBTI et des ressortissants étrangers, il y a encore une bonne marge de progrès. Pour ce qui a trait aux couples de même sexe en particulier, il convient clairement de prendre des mesures supplémentaires afin de garantir, de manière effective, leur droit à l'égalité et à la non-discrimination. Quant aux étrangers, des améliorations méritent d'être apportées quant à l'accès au logement et au respect de leurs droits dans le secteur de l'emploi.
2. En ce qui concerne le mandat et les moyens d'action de l'organisme monégasque chargé des questions d'égalité, il convient de « muscler » davantage le Haut Commissariat en étendant ses prérogatives, notamment d'enquêtes/ d'investigations, en lui permettant ainsi d'agir mieux et d'avoir les informations nécessaires à l'exercice de sa mission.
3. S'agissant de la prévention et de la lutte contre les propos haineux, des mesures supplémentaires devraient encore être prises pour mettre en œuvre les recommandations de l'ECRI et lutter contre le discours de haine sous toutes ses formes, y compris en ligne, et ce

dans le respect des normes européennes en matière de liberté d'expression et des médias. Il convient de relever à cet égard qu'il y a de véritables attentes quant à la mise en œuvre, dans un délai raisonnable, de la recommandation de l'ECRI visant à permettre une meilleure implication d'autorités indépendantes, telles que les autorités judiciaires, dans la lutte contre les contenus haineux en ligne.

La table ronde d'aujourd'hui a aussi mis en lumière la volonté des autorités gouvernementales de coopérer efficacement avec la société civile et tous les autres acteurs concernés. À cet égard, elle marque une avancée très positive. Il reste bien sûr encore des mesures à prendre pour apporter à la législation les changements nécessaires, les mettre en œuvre et, plus généralement, faire encore davantage évoluer les mentalités afin d'ancrer encore davantage une culture de l'égalité, de l'inclusion et du respect de la diversité au sein de la société monégasque. Nous ne devons jamais oublier que la protection contre les discriminations concerne aussi bien les personnes appartenant à des groupes minoritaires ou en situation de vulnérabilité que la société dans son ensemble.

Permettez-moi enfin de conclure en mettant en exergue le travail remarquable réalisé par toute l'équipe du Haut-Commissariat dans l'organisation de cet événement et la contribution active des autorités et de la société civile.